
Dossier : Les réfugiés climatiques : migrants de demain

PBQ :Quels sont les effets du changement climatique sur les migrations ?

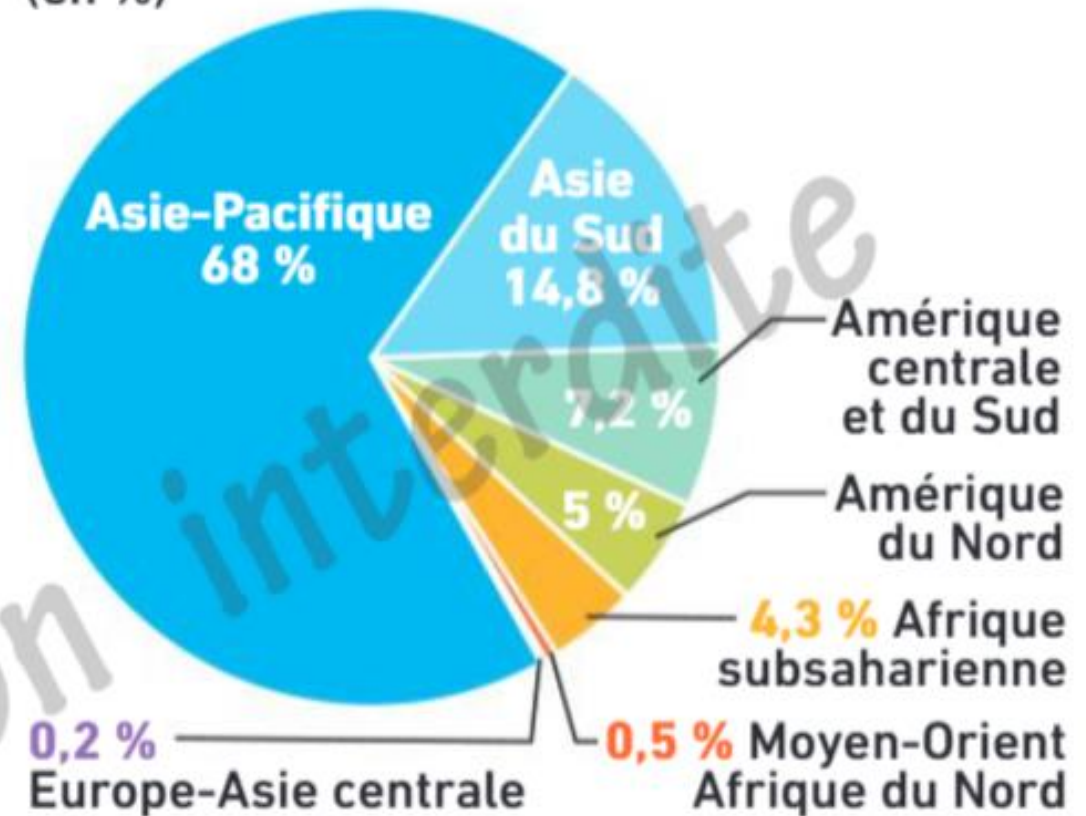
Document 1 : Les migrations climatiques de demain

« On estime à une cinquantaine de millions le nombre de déplacés environnementaux à l'échelle mondiale. Avec le changement climatique, les experts du climat estiment à 150 ou 200 millions leur nombre entre 2050 et la fin du siècle. Les causes des déplacements environnementaux sont multiples : dégel (Alaska), cyclones (Caraïbes), élévation du niveau des mers (îles Tuvalu), désertification (Sahel), fonte des glaciers continentaux (Himalaya), inondations (Thaïlande 2010), incendies de forêt (Australie 2019, Californie 2020). Au Bangladesh, l'inondation du delta du Gange liée à la fonte des glaciers de l'Himalaya pourrait engendrer des catastrophes humaines dans la capitale, Dhaka, en raison de la concentration de la population sur place et de sa précarité. L'Inde a d'ailleurs construit un mur entre les deux pays pour s'en prémunir. Mumbai risque de disparaître sous les eaux. Les plus pauvres, les plus exposés, ne partiront qu'en y étant forcés. »

■ Catherine Withol de Wenden, *Atlas des migrations*, © Autrement, 2021.

Document 2 : Les réfugiés climatiques par continent

Les déplacés suite à des catastrophes naturelles par région du monde en 2016 (en %)



Source : IDMC, 2017.

Document 3 : Dans une île des Sundarbans au Bangladesh



Environ un million de réfugiés Rohingyas ont gagné le Bangladesh depuis 2017 suite aux violences vécues dans la Birmanie voisine. La plupart s'entassent dans les camps dans le district de Cox's Bazar et sa plage de plus de 120 kilomètres, l'une des plus exposées aux cyclones et à la montée du niveau des océans. Soumis à de nombreux aléas climatiques, le Bangladesh pourrait compter 20 à 30 millions de réfugiés climatiques d'ici 2050.

Document 4 : Loane Teitiota, premier réfugié climatique

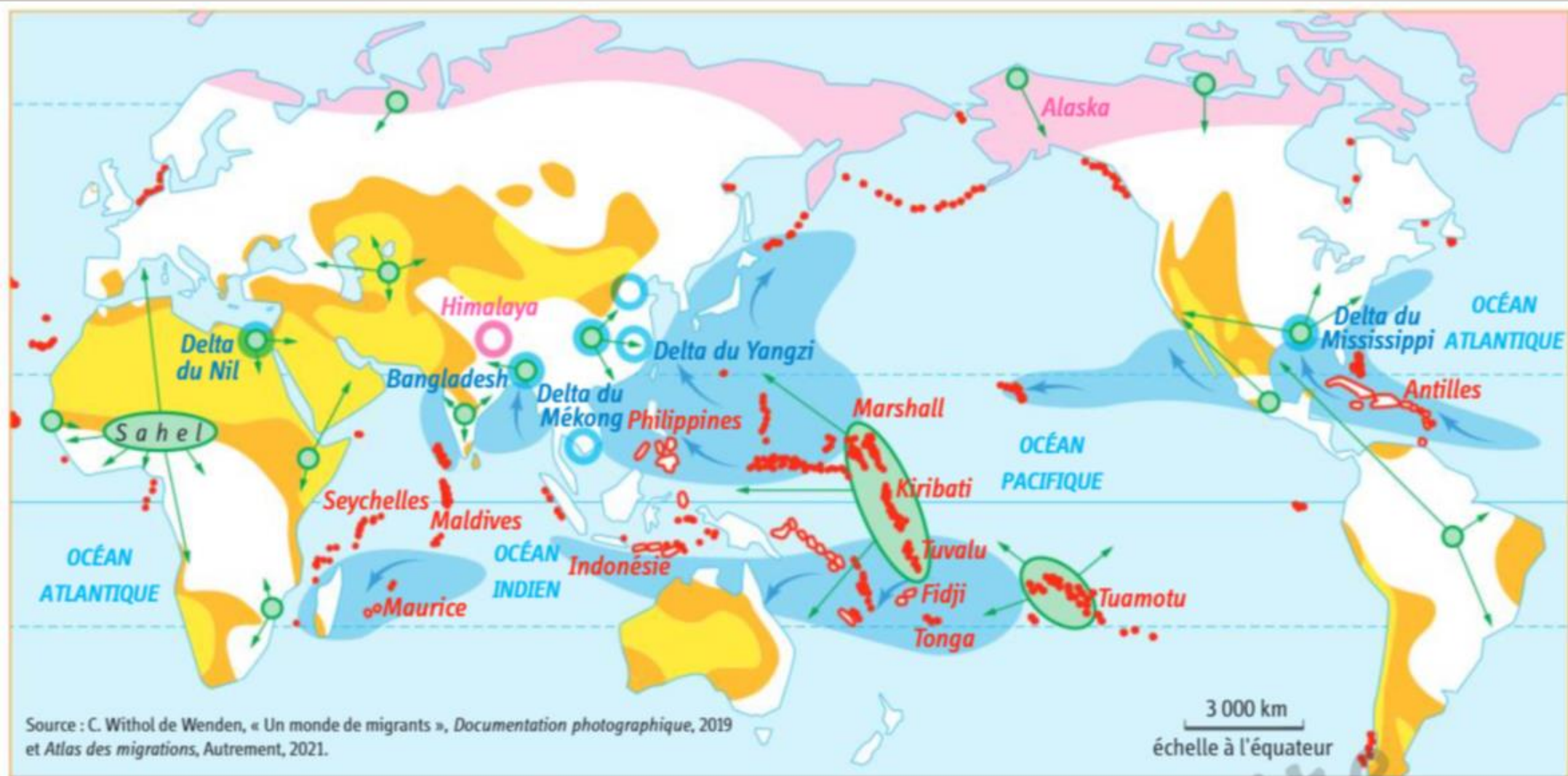
« Le pays n'a rien d'une dictature et pourtant ses ressortissants se mettent à le fuir. La faute au réchauffement climatique dont les impacts rendent la vie de plus en plus impossible sur les Kiribati, un archipel sur lequel les eaux du Pacifique se referment lentement. Une situation vécue comme une privation de libertés au nom de laquelle il n'est plus interdit, depuis quelques jours, de demander l'asile à un pays d'accueil. Le 7 janvier 2020, le Comité des droits de l'Homme des Nations unies a en effet rendu un avis considérant que la Nouvelle-Zélande aurait dû se soucier de



l'état de détresse dans laquelle la crise climatique avait plongé un ressortissant de ce petit pays insulaire, [Loane Teitiota], que la justice d'Auckland avait réexpédié en septembre 2015, lui et sa famille. Kate Schuetze, une des représentantes de l'ONG Amnesty International parle d'un "précédent mondial". Avec ce jugement, "un État violera ses obligations au titre des droits humains s'il renvoie une personne dans un pays où, en raison de la crise climatique, sa vie est menacée ou si elle risque d'y subir un traitement cruel, inhumain ou dégradant", estime-t-elle. »

■ D'après Joël Cossardeaux, « Droit d'asile : une brèche s'ouvre en faveur du statut de réfugié climatique », © *Les Échos*, 24 janvier 2020.

Document 5 : Les Causes des migrations environnementales



- | | | | | | | | |
|--|--|--|--------------------------|--|--|--|--|
| | désert et zones menacées de désertification | | trajectoire des cyclones | | fonte des glaciers continentaux | | principales migrations environnementales |
| | terres menacées par l'élévation du niveau des mers | | inondations | | dégel : fonte de la calotte glaciaire et du pergélisol | | |